



DEL 24-038

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 22 mai 2024
DATE D’AFFICHAGE
Le 22 mai 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

**En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 26**

L’an deux mille vingt quatre
Le vingt-huit mai à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Alain
GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Benoît CHAUVIN, Denis MINIER, Pascale FEGER,
Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET,
Sylvie LAUTRU, Marie CHEVALIER, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 31 mai 2024

et que la convocation au Conseil a
été faite le : 22 mai 2024.

EXCUSÉS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à
Maryse BAYBAY), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Eric
ANDRE (pouvoir à Alain GUICHET), Delphine FOUQUET (pouvoir à Nadine
JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET
(pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU),
Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Phillipe PAUMIER (pouvoir à
Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Angélique PLANCHETTE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT VILLE 2023

Rapporteur : Damienne FLEURY

L'exécution du budget de l'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement cumulé de 1 108 832,17 euros.

En investissement, l'exécution budgétaire 2023 a généré un excédent de 1 149 211,56 euros.

Le solde des restes à réaliser (investissements) génère un solde positif de 593 113,25 €.

Le montant affecté en réserve (compte 1068) doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser et dans la limite de l'excédent de la section de fonctionnement.

En l'espèce, le budget communal ne fait pas l'objet d'un besoin de financement pour la section d'investissement.



DEL 24-038

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de voter le projet suivant

	Montants
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	
A - Résultat de l'exercice	593 549,65 €
B - Résultat antérieur reporté	515 282,52 €
C - Résultat de fonctionnement à affecter	1 108 832,17 €
D - Solde d'exécution de la section d'investissement	142 365,44 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	593 113,25 €
F = D + E - Besoin de financement de la section d'investissement	0 €
AFFECTATION	
1/ Réserve Recettes Investissement 1068 (G = au moins la couverture du besoin de financement F)	0.00 €
2/ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Recettes)	142 365.44 €
3/ report en section de fonctionnement	1 108 832,17 €
Déficit reporté	0 €

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide d'adopter l'affectation du résultat du budget principal 2023 comme évoqué ci-dessus.

VOTE

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 30 mai 2024

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY